

Edifices publics, T.N.-O.... \$134,500

M. WILSON (Elgin) : Combien va coûter la résidence du lieutenant-gouverneur à Régina, quand elle sera terminée ?

Sir HECTOR LANGEVIN : On prévoit qu'elle coûtera en tout environ \$42,000.

M. WILSON (Elgin) : Le gouvernement ne ferait-il pas mieux d'étudier la question de savoir s'il est de l'intérêt public d'ériger, dans les territoires du Nord-Ouest, un édifice dispendieux pour le lieutenant-gouverneur ? Les lieutenants-gouverneurs reçoivent de forts traitements, et ils pourraient, de même que toute autre personne, payer leurs résidences. Je crois que le pays sera d'opinion que cette dépense est très extravagante et injustifiable.

M. MILLS (Bothwell) : Une des difficultés qui se rattachent à cette dépense est qu'il n'est pas certain que Régina continue d'être le siège du gouvernement, quand les Territoires du Nord-Ouest auront été divisés. Le gouvernement a déjà divisé les territoires en quatre districts pour certaines fins. Si ce pays se développe tant soit peu rapidement, le temps viendra où il faudra établir une province, et le gouvernement n'entreprendra pas d'inclure dans une seule province tout le territoire qui s'étend de la frontière ouest du Manitoba aux Montagnes Rocheuses. Cela aurait des inconvénients, et il est probable que le commerce et les communications entre les citoyens de ces territoires ne se porteront pas tous d'un même côté, ou vers un point central, et il s'opérera sans doute une division naturelle qui devrait servir de base à la division politique. Nous n'avons pas de certitude que la localité où l'on fait cette dépense sera le siège du gouvernement. Il se peut qu'elle ne soit pas la capitale de la province, quand une province sera établie. Il se peut qu'elle ne soit pas un point convenable ou central, et il me semble qu'avant que ce point soit clairement établi, il est imprudent de dépenser, pour les fins indiquées, une somme très considérable.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il se passera plusieurs années avant que ces territoires soient divisés en provinces, et d'ici là, il faut que le lieutenant-gouverneur des territoires ait une résidence convenable. La dépense de \$40,000 ou \$50,000 dans ce but n'est pas excessive. Il faut que ce haut dignitaire puisse faire convenablement honneur à sa position, surtout aujourd'hui qu'il y a là une Assemblée législative. Il se passera bien huit ou dix ans avant que le chiffre de la population y soit assez considérable pour y établir une province, et, après tout, cette somme ne saurait être énorme, répartie entre le nombre d'années que le lieutenant-gouverneur résidera à Régina. Tout indique que cette ville sera la capitale de la province. Naturellement, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que tout ce territoire soit sous un même gouvernement, et quand la population y aura pris de grands développements, il y aura probablement cinq ou six provinces.

M. MICHELL : Le chiffre de la population y augmente-t-il très rapidement ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Oui, et j'espère que l'augmentation sera plus rapide à l'avenir. Le territoire est si vaste que la population est éparse
Sir HECTOR LANGEVIN :

et ne paraît pas aussi nombreuse que si elle était enfermée dans des limites plus restreintes, comme dans le Manitoba ; à tout prendre, je ne crois pas que la somme demandée pour cette résidence soit excessive.

M. DAVIN : A propos de cette faible somme demandée pour l'important projet de construire une résidence convenable pour notre lieutenant-gouverneur, je dirai qu'il y a longtemps que cette somme aurait dû être votée ; la maison habitée par le lieutenant-gouverneur, du temps de l'honorable ministre de l'intérieur, et habitée aujourd'hui par M. Royal, ne serait pas considérée convenable pour la résidence d'un simple particulier, dans les provinces de l'est.

M. MILLS : Combien a-t-elle coûté ?

M. DAVIN : Je ne puis pas le dire dans le moment, mais quel qu'en ait été le prix, je sais que ce que l'on dépense annuellement pour le Nord-Ouest n'est rien d'approchant de la somme à laquelle ces territoires ont droit, si on fait le calcul sur la même base que pour les autres provinces.

M. MITCHELL : Mais nous vous avons achetés, ne l'oubliez pas.

M. DAVIN : Mon honorable ami, le chef, la tête du troisième parti qui porte tout son parti sous son chapeau, qui a un tel contrôle sur tous ses partisans, que le contrôle de l'honorable premier ministre sur les siens n'est rien en comparaison—

M. MITCHELL : Et ils ne votent pas contre leur propres amendements.

M. DAVIN : Cet honorable député, dis-je, prétend qu'on nous a achetés. J'ai déjà entendu dire cela dans cette chambre, et plus tard j'aurai peut-être à m'occuper de cette question, mais je puis déclarer dès maintenant que nous, dans le Nord-Ouest, ne reconnaissons nullement être dans une telle position ; et des hommes d'État, comme les chefs des deux partis, et surtout le chef de l'opposition qui s'est permis l'autre soir quelques déclarations de ce genre, savent parfaitement qu'une telle prétention ne peut pas être défendue. Mais revenons à la question de la résidence du gouvernement à Régina.

M. MITCHELL : Oui, vous comprenez que c'est toujours mieux d'avoir quelque chose.

M. DAVIN : Je sais que mon intelligence est très bornée, mais j'espère du moins pouvoir discuter cette question de la résidence du gouvernement à Régina. La maison actuelle est tout à fait impropre à l'hospitalité qu'il est tenu de donner. Notre lieutenant-gouverneur est un homme très hospitalier, très sociable, très populaire dans tous les territoires du Nord-Ouest, et qui s'est montré un gouverneur très capable et très énergique, et ce qui intéressera peut-être beaucoup de députés—il donne d'excellents diners.

M. KIRK : Prend-il de la bière à 4 pour 100 ?

M. DAVIN : Je crois que cela ne serait pas assez fort pour mon honorable ami ; quand il visitera les territoires du Nord-Ouest, il faudra mettre la bière à 6 pour 100 ou 8 pour 100 ; mais s'il prend jamais place à la table du lieutenant-gouverneur, on ne lui servira pas de bière à 4 pour 100, mais les meilleurs vins. Après tout, le lieutenant-gouverneur